

Justice annule l'autorisation d'exploiter l'incinérateur Flamoval

Les opposants crient victoire



ne Staës-Carbonnet

toutes les remarques des opposants n'ont pas été prises en considération, la justice vient d'annuler l'arrêté préfectoral
l'exploitation de l'incinérateur Flamoval, à Arques. Les opposants (*notre photo*) ne cachent pas leur satisfaction. Page 8

L'INDEPENDANT
www.lindependant.net du Pas-de-Calais

vous souhaite une

bonne et
heureuse année